

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 JUIN 2014

Présents : M. Colino, Mme Delaunay, M. Boilay, Mme Martin Calderon, M. Courant, Mme Legoupil, Mme Wattebled, M. Leboulanger, M. Forant, M. Crave, M. Bernier, Mme Lesellier, M. Blin.

Absentes excusées : Mme Alexandre, Mme Marnier.

Secrétaire de séance : M. Blin.

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal des pouvoirs donnés par Mme Alexandre à Mme Legoupil et par Mme Marnier à M. Blin Il présente le procès verbal de la séance du 9 avril 2014 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

1. Election des membres du CCAS

Monsieur le maire rappelle que la délibération du conseil municipal en date du 09/04/2014 a décidé de fixer à 4 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Ont été proclamés membres du conseil d'administration : Marie LEGOUPIL, Sandra ALEXANDRE, Ginette WATTEBLED, Yoann COURANT

2. Tarif cantine et garderie – année scolaire 2014-2015

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré de fixer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2014-2015 (2 abstentions) :

	Tarif 2014/2015
Repas enfant maternelle	3.90€
Repas enfant primaire	4.00€
Repas enseignants	5.35€
Repas personnel communal	4.00€
Repas exceptionnel	5.50€
La ½ heure de garderie	1.00€

3. Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif créé par la délibération du 13 septembre 2001 à 25.5 heures à compter du 1^{er} juillet 2014.

4. Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (20,5/35^{ème})

Considérant que les communes de plus de 1000 habitants ne peuvent recourir aux contrats à durée déterminée qu'en cas de remplacement ou d'accroissement temporaire d'activité,
Considérant que la mise en application de la réforme des rythmes scolaires entraîne un besoin supplémentaire en personnel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer à compter du 1^{er} septembre 2014 un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet 20,5/35^{ème} pour les besoins du groupe scolaire (cantine, garderie, entretien des locaux)

5. Sinistre sur voirie - rue Alphonse Allais

Monsieur le maire rappelle que suite à un défaut de conception une partie du trottoir de la rue Alphonse Allais s'affaisse. Un recours a été engagé auprès de l'entreprise depuis mai 2011 et un accord vient d'être proposé par l'entreprise.

L'entreprise se chargerait de la reprise du trottoir sur une largeur d'un mètre dix et une longueur de 62 mètres et la commune fournirait les bordures T1 nécessaires pour effectuer ces travaux.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer cet accord.

6. Extension des compétences de la communauté de communes – réalisation d'une étude sur les liaisons douces sur le territoire de la communauté de communes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la prise de compétence par la communauté de communes Evrecy Orne Odon relative à la réalisation d'une étude sur les liaisons douces.

7. Travaux de pluvial Place de la Résidence - Demande de subvention auprès du Conseil Général du Calvados

Monsieur le maire rappelle les problèmes de ruissellement des eaux pluviales au niveau de la place de la Résidence dus à l'absence de dispositif de captage de ces eaux.

Il présente des devis établis pour effectuer les travaux nécessaires dont le montant est de 7 014.15€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Calvados

Le maire,
Sylvain COLINO